

SÉANCE DU 17 MAI 2019 – 19h

=====

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, M. SERVERA Guy, M. PILOU Fabrice, Mme LIZIER Céline, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAUULT Michel, M. CHALOPIN Michel, M. LOISEAU Patrick, M. GOUJON Bruno, M. BOSCAD Olivier et M. PELLETIER Jérôme

Conseillers absents ayant donné pouvoir : Mrs ROUSSEAU Christian et SALERNO Antonio

Absente excusée : Mme QUERUT Jeanine

Secrétaires de séance : M. CHALOPIN Michel et Mme PAILLET Nathalie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2019

Par 16 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 29 mars 2019.

Monsieur PELLETIER Jérôme étant arrivé après le vote, il n'y a pas pris part.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CURAGE DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la précédente convention étant échue, il est proposé de renouveler les achats de prestation de curage des réseaux au moyen d'un groupement de commandes entre les communes d'Ouvrouer-les-Champs, de Sandillon, de Férolles, de Darvoy, de Jargeau et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA).

La convention est conclue conformément aux dispositions du décret du 25/03/2016 pour l'achat de prestations de services « curage des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales » en vue de la passation de ce marché public.

La commune de Sandillon est désignée coordonnateur du groupement, avec notamment la mission de réalisation de la consultation des entreprises, la signature du marché en découlant (Marché à bons de commandes, d'une durée d'un an renouvelable une fois).

La planification des commandes sera confiée au SIA puis transmise au coordonnateur ; l'exécution financière du marché sera séparée, chaque membre acquittant sa facturation auprès des entreprises par l'intermédiaire de son comptable assignataire ; chaque entité effectuant les commandes qui lui sont nécessaires sur la base du bordereau de prix commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de groupement de commandes entre les communes d'Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Férolles, Darvoy, Jargeau et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) constitué pour le lancement de la consultation pour les travaux de curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 dans le cadre des travaux de peinture dans 2 classes et d'une mise en réseau informatique à l'école maternelle.

Coût prévisionnel des travaux :

- Travaux de peinture 6 764.57 € TTC
- Travaux de mise en réseau informatique 4 868.16 € TTC
- Soit 11 632.73 € TTC

Monsieur le Maire informe que les deux projets sont éligibles à la DSIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les deux projets pour un montant de **11 632.73 TTC**.
- Adopte le plan de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Travaux de peinture	5 637.14 € HT	DSIL (80 %)	8 050.19 €
Travaux de mise en réseau	4 425.60 € HT		
Informatique		Commune	3 582.54 €
TVA	1 569.99 €	(autofinancement et TVA)	
Total des dépenses TTC	11 632.73 €	Total des recettes	11 632.73 €

- Sollicite une subvention de 8 050.19 € au titre de la DSIL, soit 80 % du montant du projet.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement de 14 lots sises rue de la Sente aux Vaches.

Fait part que la zone est actuellement classée AU1 (zone urbaine composée d'un habitat discontinu correspondant aux extensions récentes sous forme de lotissements ou d'habitat individuel isolé).

Considérant que ce projet n'aboutit pas depuis de nombreuses années, il lui a été donné un préavis. Par contre, un autre projet situé sur une zone AU2 est prêt à être réalisé (angle Courtinière/Sente aux Vaches).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin d'entamer la procédure de modification du PLU (modification de la zone AU1 de Monsieur KOLHER en zone AU2 et inversement passage de la zone AU2 angle Courtinière/Sente aux Vaches en AU1), si Monsieur KOLHER Pierre ne réalise pas son projet dans les délais prévus par le code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Par 16 voix pour et 1 voix contre, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'entamer les démarches si besoin.

CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE GROUPEMENTS DE COMMANDES : POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A BASE D'ENROBES PROJETES – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer aux groupements de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et pour la réalisation de travaux à base d'enrobés projetés.

Les conventions ont pour objet de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures par les personnes publiques susvisées, de permettre

des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes souhaitent créer un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics. A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement, en vue de la passation de marchés à bon de commande.

Le marché à souscrire pour lequel le groupement est créé est destiné à couvrir, pour chaque membre du groupement, les besoins en matière de réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et la réalisation de travaux à base d'enrobés projetés.

Chaque membre du groupement s'engage à contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter le marché susvisé, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie et pour la réalisation de travaux à base d'enrobés projetés, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions constitutives à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes des Loges.

SORTIE AU FUTUROSCOPE – ACCUEIL DE LOISIRS

Participation des familles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil de loisirs organise une sortie au Futuroscope le samedi 20 juillet 2019 pour les ados de 10 à 15 ans.

Compte tenu du coût de la sortie, il est demandé aux membres du conseil municipal de demander une participation aux familles de 20 €.

Le pique-nique sera fourni par la famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation demandée aux familles pour la sortie au Futuroscope évoquée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 dans le cadre des travaux de mise en réseau informatique à l'école maternelle.

Coût prévisionnel des travaux :

- Travaux de mise en réseau informatique 4 868.16 € TTC

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le projet pour un montant de **4 868.16 TTC**.
- Adopte le plan de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
Travaux de mise en réseau Informatique	4 425.60 € HT	DSIL (80 %)	3 540.48 €
TVA	442.56 €	Commune (autofinancement et TVA)	1 327.68 €
Total des dépenses TTC	4 868.16 €	Total des recettes	4 868.16 €

- Sollicite une subvention de 3 540.48 € au titre de la DSIL, soit 80 % du montant du projet.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

DIVERS

Madame Dany TRASSEBOT, adjointe aux affaires sociales, demande pourquoi les lampadaires rue de la Loire sont toujours allumés jusqu'à 23 heures.

Monsieur le Maire répond qu'à partir du 15 mai les lampadaires ne s'allument plus.

Une vérification sera faite.

Monsieur Jérôme PELLETIER, Conseiller, demande des informations sur l'éventuelle remplacement de Leeder Price suite à l'enlèvement des pompes à essence.

Monsieur le Maire répond, Intermarché a fait une étude de marché et aurait décidé de ne pas rouvrir dans notre commune en raison de la concurrence dans le secteur.

Super U qui envisageait une annexe à la structure de Sandillon se pose maintenant des questions sur l'opportunité de cette ouverture.

QUESTION D'UN CONSEILLER

Monsieur Jérôme PELLETIER, Conseiller, demande si la réfection des toilettes des écoles peut rentrer dans la demande de subvention.

Monsieur le Maire répond que les délais sont trop courts.